

COMITE DE DIRECTION

BO N° 08 du 11 octobre 2018

Président : M LACOUR

Présents Mrs AKLI - BERTI –BONHOMME- BOUTIE - DRIF- GERARD– GIBERT - JORGE - MANI-
PETROSINO - PITIE - RONTES – VALET–ZAMO

Excusés : Mme ROYER- SAVIANA-Mrs BONNET –BOUDET– BOUSQUET – GRILLE- ROGER-
BEAUBOIS–TRASTET- ROQUE- DURANTE MALVY Fabien

En début de séance, le comité de direction approuve le BO n° 07 du 04 octobre 2018

Le comité de direction approuve la candidature de M. HADJADJ Pierre en commissions d'appel et seniors

CONDOLEANCES

Le Président du district, les membres du comité de direction, les Présidents et membres de commissions, le personnel administratif et technique présentent leurs bien sincères condoléances aux familles, à la suite des décès de :

Mme Cazaux Lucette, épouse de M. Pierre Cazaux, ancien Président du district

Mr Montespan Jean Louis, frère de Charles (Ancien CTD) et Henri (Président de US Conques)

Mr Crambes André, ancien Président de la CDA du district.

A L'ATTENTION DES CLUBS

Conditions climatiques

Les conditions climatiques ne permettent pas le déroulement normal des rencontres. Le règlement prévoit qu'en cas de terrain impraticable, les rencontres seront inversées. Tout cas particulier sera étudié par la commission compétente et la décision finale sera prise par le comité de direction.

5ème tour de la Coupe de France

Le comité de direction adresse toutes ses félicitations et bonne chance pour la suite, aux clubs du FAC et Ste Eulalie qui se sont qualifiés pour le 5^{ème} tour de la coupe de France.

Ils rencontreront le 13 Octobre 2018 - Canet Roussillon/FAC et Montauban FC./Ste Eulalie

Téléthon

Le Président du district et le délégué départemental du Téléthon M. Vanroelen ont signé une convention pour des actions en relation avec le téléthon 2018 .Le détail sera mentionné sur le site du district.

COURRIERS DIVERS

Fédération Française de Football.

Suite à la réunion du mercredi 10 Octobre avec la Vice Présidente déléguée de FFF, Mme Brigitte Henriques, et M. Printant délégué pour la CDMF 2019 en Occitanie, un dossier de presse concernant la billetterie a été mis au jour. Il sera transféré aux clubs.

Alaric Puicheric

Courrier relatif à la coupe de l'Aude féminine à 8, saison 2017/2018

Les voies de recours supplémentaires n'ayant pas été interjetées, le club de Alaric Puicheric recevra la coupe féminine champion de l'Aude à 8.

Bien vouloir prendre contact avec le district afin de mettre une date de remise.

Comité Départemental Olympique

Courrier de remerciement au district pour notre participation à la _fête du sport.

Statistiques licences

Statistiques pour la synthèse des licences – Ligue Occitanie

Pour faire court il y a 20% de plus de licence que l'an dernier à la même date soit 89496 en 2017/2018 et 107991 en 2018/2019

Il y a encore 8273 licences en attente de validation.

Pour le district de l'Aude : presque 6000 licences (5966) sont validées sur 9200 l'an dernier.

SITUATION FINANCIERE DES CLUBS

les clubs mentionnés ci-dessous, redevables auprès du District, sont invités à s'acquitter de leur dette.

Le paiement de cette dette doit être parvenu au District obligatoirement avant le 29 octobre 2018 dernier délai

En cas de non-paiement à la date prévue ou en cas de chèque non approvisionné, la commission Règlement et contentieux du district se saisira du dossier et il sera fait application de l'article 89 bis des règlements du district

Rappel de l'article ARTICLE 89 Bis

Chaque début de mois paraîtra sur l'Officiel 11 la liste des clubs non à jour financièrement auprès du District.

Faute de règlement des sommes dues dans le délai fixé sur l'Officiel 11, les clubs débiteurs seront sanctionnés de droit par la commission Règlement et contentieux du district d'un point de pénalité avec sursis pour leur équipe supérieure senior, féminine ou jeune évoluant en District.

Les récidives seront appliquées tous les mois de la façon suivante :

-1^{ère} récidive : sanction de deux points de pénalité

-2^{ème} récidive : sanction de trois points de pénalité

-3^{ème} récidive : Le club est exclu de toute compétition (sauf pour le football d'animation) pour la saison en cours à compter de la date indiquée au procès-verbal de la commission.

522121	ARIEGE- FOIX FC	60,05 €	538458	LES MARTYS OL	388,41 €
563968	ARIEGE-1JA	27,60 €	564062	LEZIGNAN ATLAS	146,00 €
506105	ARIEGE-BALE	23,52 €	590197	LUC FC	103,91 €
582702	ARIEGE-CEPAF	36,71 €	549438	MALEPERE F.C.	1 154,67 €
523580	ARIEGE-ENT COUSERANS	26,38 €	550702	MALVES E.S.	852,23 €
536143	ARIEGE-FC CRITOURIEN	32,70 €	539814	MAS STE PUELLES F.C.	490,63 €
548935	ARIEGE-FPO	39,07 €	533424	MONTREAL OL	297,91 €
525729	ARIEGE-LE FOSSAT	65,07 €	552807	MOUSSAN MONTREDON	583,40 €
535917	ARIEGE-LESCURE	23,52 €	581261	MT NOIRE US	714,39 €
548437	ARIEGE-LEZAT FC	27,60 €	580676	NARBONNAIS UFC	1 368,40 €
551240	ARIEGE-MIREPOIX	107,67 €	540547	NARBONNE F.U.	77,37 €
514808	ARIEGE-P BASSE ARIEGE	44,19 €	506197	NAUROUZE LABASTIDE	604,17 €
511422	ARIEGE-PAMIERS FC	10,33 €	564014	OL CORB ST ANDREEN	324,00 €
581877	ALARIC FC	1 097,65 €	533130	PEXIORA A S	246,84 €
505991	ALZONNE F.C.	140,69 €	527203	PEZENS USA	677,91 €
554462	ARMISSAN FC	25,89 €	524095	QUILLAN H.V.FC	810,22 €
582089	BAGES AJ5	514,35 €	519687	RAZES LASSERRE	918,98 €
552042	BAGES F.C.	37,00 €	563669	SAISSAC CABARDES	285,11 €
781263	BASSIN CARCAS FEM	105,57 €	527209	SALLES HERS U S	361,71 €
516118	BELPECH U.S.	17,18 €	539816	SOUILHE F C	348,51 €
519689	BRAM A.S	800,10 €	553817	ST LAURENT CABRERISSE	64,00 €
547377	CARCAS ASC DES ILES	376,51 €	534933	ST MARTIN LALANDE	197,83 €
548132	CARCAS FAC	746,23 €	525531	ST NAZAIRE F C	94,22 €
581520	CARCAS OZANAM OL	282,15 €	520185	ST PAPOUL O S	510,30 €
540546	CASTELNAUDARY C.O	212,74 €	521348	STE EULALIE VILLESEQ	703,10 €
522805	CAUX SAUZENS F.C	161,71 €	548191	TRAPEL PENNAUTIER FC	559,96 €
552094	CLAPE Méditerranée	52,00 €	550059	UF LEZIGNANAIS	27,46 €
580919	CORBIERES MED	1 381,44 €	581377	VENTENAC AS	831,41 €
528505	CUXAC AUDE OL	283,53 €	524825	VILLALIER A S C	23,50 €
552043	ESPOIR COURSANNAIS	891,33 €	517804	VILLASAVARY US	403,47 €
517800	FANJEAUX E.S.	273,09 €	582387	VILLEDUBERT F C	791,59 €
581405	GFPLM	248,10 €	548101	VILLEGLEY F C	285,40 €
547920	GFC	108,85 €	527488	VILLEPINTE A S	834,71 €
563596	HAUT MINERVOIS OL	467,66 €			
552793	HAUTE VALLEE AUDE FA	246,99 €			